

Programme de formation DIRECTIVE DEEE

EcoCHANGE est une société de conseil et formation, qui se positionne dans le domaine de l'environnement et notamment des Directives Européennes Environnementales applicables à l'industrie électronique.

EcoCHANGE est constitué de cadres ayant travaillé dans de grandes entreprises de l'industrie électronique, et qui disposent d'une grande expérience.
EcoCHANGE est enregistré comme organisme de formation agréé.

Durée : 1 jour

Dates : sur demande en intra-entreprise.
En inter-entreprise : pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions :
<http://ecochange.fr/FORMATION/formation.html>
ou Tél : 01 42 50 76 64

Lieu : Paris, Saint-Etienne, Nice ou sur demande dans l'entreprise

Profil des stagiaires :
Ingénieurs et Techniciens R & D et Méthodes, Responsables environnement.
5 à 8 stagiaires par session.

Objectif de la formation :

- ▣ Acquérir la connaissance de la Directive DEEE
- ▣ Acquérir la connaissance de la mise en œuvre de la DEEE en Europe
- ▣ Comprendre ses modalités pratiques de mise en œuvre et ses impacts dans l'entreprise
- ▣ Savoir quoi faire en pratique pour être en conformité avec la DEEE.

PROGRAMME DE FORMATION :

La Directive DEEE - sa transposition en droit français – les modalités de mise en œuvre

La mise en place en France. Les démarches administratives, les actions à entreprendre en interne.

Les transpositions dans les autres états de l'UE : diversité des interprétations et des modalités pratiques – comment exporter en Europe

Les exigences de la DEEE : la valorisation des produits en fin de vie, l'évaluation du taux de valorisation, la démontabilité des produits, les fiches de fin de vie

La mise en place dans l'entreprise en pratique :

- rédaction des documents obligatoires
- enregistrement auprès de l'ADEME

Bilan du stage

Prix du stage : 450 € HT par stagiaire

INSCRIPTIONS : par e-mail à :
E-mail : Contact@ecochange.fr

Tél : 01 42 50 76 64

Site web : <http://www.ecochange.fr>